

REPUBLIQUE TOGOLAISE

TRAVAIL- LIBERTE – PATRIE

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DU DIALOGUE SOCIAL

AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI (ANPE)



Termes de référence (001)

Pour la réalisation d'un MOOC de formation en ligne «**Créer son entreprise au Togo** » au profit des Migrants de retour

Janvier 2021

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Préoccupé par les questions d'emplois de sa population, l'Etat Togolais a créé l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) pour faire l'intermédiation sur le marché du travail, la promotion de l'auto emploi et la production d'information sur le marché du travail.

L'ANPE, dans sa mission d'intermédiation sur le marché de l'emploi a développé des services au profit des entreprises et des chercheurs d'emploi en vue de leur insertion sur le marché local.

Dans le souci de saisir les opportunités d'emploi qui s'offrent dans la sous-région Ouest-africaine et ailleurs dans le monde, l'agence a mis en place une unité dédiée à la migration professionnelle ceci pour traiter toutes les questions liées à la mobilité de la main d'œuvre au plan national et international. Ainsi cette unité accompagne les candidats porteurs de projets de migration professionnelle pour le départ et ceux de retour pour une réinsertion professionnelle.

Dans le souci de consolider le dispositif de gestion des migrations mis en place, l'agence a sollicité et obtenu son admission au projet de renforcement de la mobilité professionnelle légale en Afrique de l'Ouest (projet Migr'Actions) financé par l'Union Européenne et mise en œuvre par un consortium de quatre services publics d'emploi (Pôle emploi de France, Arbetsförmedlingen de la Suède, l'ANAPEC du Maroc et l'ANETI de la Tunisie). Ce projet dont est bénéficiaire également le Cap Vert, le Ghana, la Mauritanie et le Sénégal vise à appuyer les services publics d'emploi nationaux dans l'organisation de la mobilité professionnelle légale à l'international.

Dans la composante III dudit projet, il est question que soit développé dans chaque pays des outils et canaux innovants pour informer les candidats à la migration, les migrants de retour et la diaspora sur les différents secteurs économiques porteurs et les différentes formes d'emploi pour leur réintégration professionnelle.

C'est dans cette optique qu'un portail mobilité professionnelle est en train d'être mis en place sur le Système d'information de l'ANPE pour servir d'outil à l'intermédiation sur le marché mondial et faciliter l'accès à l'information des différentes cibles.

Pour alimenter ce portail, il est prévu la réalisation de divers outils numériques mutualisables entre les SPE bénéficiaires du projet notamment :

- un Mooc formation en ligne pour la création d'entreprise au Togo ;
- un Mooc « Réussir son projet de mobilité professionnelle en Afrique de l'Ouest » (Cap-Vert, Ghana, Mauritanie, Sénégal) ;
- un support web de type « travailler au Togo » ou guide du migrant.

La réalisation de ces outils permettra de mettre l'information à la disposition des candidats porteurs de projets de départ ou de retour afin de les aider à mieux préparer leur projet de mobilité, à le réussir.

La réalisation du Mooc formation en ligne vise à cet effet à informer et à orienter les migrants de retour, la diaspora, les migrants en réadmission et les futurs entrepreneurs sur les différentes étapes de création d'entreprise, les organismes d'appui aux futurs entrepreneurs migrants dans l'accès au financement et à la formation ainsi qu'au secteur porteur une fois au retour au pays.

II- OBJECTIF GENERAL

La réalisation d'un Mooc, formation en ligne pour appuyer les futurs entrepreneurs : migrants de retour, la diaspora et les migrants en réadmission au Togo dans leur démarche de création d'entreprise.

III- OBJECTIFS SPECIFIQUES

Spécifiquement, il s'agit de :

- 1- Rendre disponible et accessible les régulations commerciales et industrielles en vigueur au Togo ;
- 2- Faire l'analyse du marché du travail du Togo ;
- 3- Présenter les modalités et/ ou les facilités d'accès au financement pour les entrepreneurs migrants ;
- 4- Présenter les institutions d'accompagnement des entreprises et de promotion de l'entrepreneuriat.

IV-RESULTATS ATTENDUS







- 1- les régulations commerciales et industrielles en vigueur au Togo sont rendues disponibles et accessibles ;
- 2- l'analyse du marché du travail du Togo est faite ;
- 3- les modalités et/ ou les facilités d'accès au financement au Togo pour les entrepreneurs migrants sont présentées;
- 4- les institutions d'accompagnement des entreprises et de promotion de l'entrepreneuriat au Togo sont présentées.

V- CONTENU DU MOOC

Le Mocc devra être développé en Français et en Anglais et tenir compte des aspects suivants :

A. Régulations commerciales et industrielles en vigueur dans chaque pays (Processus de création)

Il s'agit ici de traiter du parcours pour créer son entreprise au Togo. Le futur entrepreneur doit pouvoir, à la fin de cette partie du module, évaluer les principales étapes de la création d'entreprise, la durée en jour pour créer une entreprise, le coût administratif de la création, les institutions impliquées dans la création entreprise (schématiser par ordre d'intervention : ex fil rouge du créateur d'entreprise au Togo), les formes ou raisons sociales les plus avantageuses pour le promoteur. Les autres aspects suivants ne doivent pas être oubliés.

-  L'enregistrement de l'entreprise ;
-  Les formes et raisons sociales les plus avantageuses ;
-  Les obligations de sécurité sociale de l'entrepreneur
-  Les obligations fiscales
-  Les réglementations et régimes d'importation et d'exportation
-  L'accès au marché public

B. Analyse de l'environnement des affaires au Togo

A partir des données économiques disponibles sur le pays. Le module doit proposer au futur entrepreneur des informations et orientations sur :

-  Les secteurs à fort potentiel de développement ;

- ✚ Les secteurs avec de bonnes structures de soutien :
 - Soutien de l'état via des organismes publics de financement,
 - réduction d'impôts sur les sociétés, franchise et exonérations fiscales,
 - coût du crédit préférentiel,
 - soutien des organismes de financement privés (banque, coopérative, etc.),
 - soutien administratif via les chambres consulaires,
 - approche de la stratégie du gouvernement, du livre blanc des chambres consulaires,
 - projections économiques sur les 20 prochaines années ;
- ✚ Niveau de qualification des travailleurs dans les secteurs à fort potentiel ;
- ✚ Les secteurs économiques où les barrières à l'entrée sont faibles ;
- ✚ Les types d'acteurs présents dans les secteurs à fort potentiel (femme/ homme/migrants étrangers).

C. Accès au financement pour les entrepreneurs migrants

Cette partie du module doit permettre d'identifier les organismes qui peuvent apporter un appui aux futurs entrepreneurs migrants dans l'accès au financement :

- ☞ Organisme de soutien à l'accès au financement pour les entrepreneurs notamment les migrants ;
- ☞ Importance d'un compte bancaire –est-ce un préalable à la création d'entreprise au Togo?
- ☞ Est-ce qu'un créateur d'entreprise a accès à un capital de démarrage via les aides publiques ou internationales ?
- ☞ Est-ce qu'il peut avoir un accès aux financements des banques via un parrainage/mécanisme de garantie du secteur public ?
- ☞ Est-ce qu'il peut avoir un accès aux financements via les organismes de microfinance et/ou coopérative de crédit et d'épargne ?
- ☞ Exonération fiscale via les transferts de fonds
- ☞ Existence d'un fonds de soutien des investissements de la diaspora.

D. Service de développement des entreprises et de promotion de l'entrepreneuriat

- ☞ Cette dernière partie du Mooc traitera de l'offre de formation accessible aux futurs entrepreneurs migrants. Elle doit permettre aux migrants qui souhaitent créer de découvrir l'environnement business et les acteurs qui évoluent dans les secteurs porteurs du pays. Pour chacune des situations exposées en dessous, le futur entrepreneur doit avoir l'information sur la structure qui offre ou qui fournit ces informations.
- ✚ Quel (s) organisme (s) dispense (nt) la formation à la création entreprise dans le pays ? quel coût ?
- ✚ Est-ce qu'il existe un dispositif de mentorat ou d'aide au montage de projet de création ?
- ✚ Existe-t-il un dispositif d'aide et d'appui au lancement des entreprises (appui marketing via les médias publics, exonération fiscale, etc.)

VI- MISSIONS DU SOUMISSIONNAIRE

Il est attendu du soumissionnaire, la réalisation d'un Mooc en audio-visuel et en texte devant être mis en ligne sur le portail mobilité professionnelle de l'ANPE. La solution proposée doit être adaptable aux évolutions et changements.

VII- METHODOLOGIE

Le soumissionnaire adoptera une méthodologie articulée en trois phases :

- D'abord la présentation et validation par l'ANPE et Migr'Actions du chronogramme d'activités et de la maquette des différentes versions de l'outil
- la collection d'information suivi de la rédaction du contenu du Mooc à soumettre à l'ANPE et le Chef projet Migr'Actions pour validation ;
- la réalisation de l'audio-visuel dans le standard convenu à la commande suivi de validation par l'ANPE et le chef de projet Migr'Actions.

Le soumissionnaire devra proposer les solutions techniques adaptées pour le bon fonctionnement de l'outil numérique de formation.

NB : le prestataire doit s'informer de la technologie utilisée dans la mise en place du portail mobilité professionnelle pour concevoir le Mooc et l'intégrer sur la plateforme.

VIII- DUREE DE LA CONSULTATION

La durée de mise en œuvre de l'action est de 60 jours à partir de la validation du chronogramme des activités et du schéma conceptuel des moocs par le bénéficiaire et des attendus de la mission.

Cette durée peut se décomposer à titre indicatif comme suit :

- 15 jours pour la collecte d'information ;
- 5 jours pour la rédaction et conception des capsules de formation ;
- 20 jours pour l'intégration SI de la solution
- 3 jours pour la présentation, amendement et la validation du texte ;
- 10 jours pour le montage audio-visuel ;
- 7 jours pour présentation, amendement, correction et validation.

IX- DISPOSITIONS PRATIQUES (IMPORTANT)

En raison de la situation de pandémie mondiale covid-19, le soumissionnaire enverra son dossier de candidature en deux versions via le canal numérique à l'adresse électronique suivante : anpetogo@anpetogo.org et à Edinam Koffi ADZINYO [koadzinyo@gmail.com/](mailto:koadzinyo@gmail.com) . La version originale du dossier de candidature en format papier doit nous parvenir avant le versement de la première tranche de démarrage en cas d'accord.

Le dossier de candidature doit comporter : une offre technique assez descriptive de la solution technique intégrant un calendrier de mise en œuvre + une offre financière + quelques références (lien vers des prototypes déjà réalisés).

X- BUDGET DISPONIBLE

Le budget total de l'action est de 20000 euros soit 13076834, 71 Fcfa pour la réalisation des 3 moocs.